

Administration communale  
**WELLENSTEIN**

Grand-Duché de Luxembourg

Secrétariat à  
5405 BECH-KLEINMACHER  
52, route du vin  
Tél. 23 66 90 49

## Référendum communal du 10 octobre 2010

### Vote par correspondance

# AVIS

Sont admis au vote par correspondance les électeurs âgés de plus de 75 ans.

Peuvent être admis au vote par correspondance les électeurs qui, pour des raisons professionnelles ou personnelles dûment justifiées, se trouvent dans l'impossibilité de se présenter en personne devant le bureau de vote auquel ils sont affectés.

Tout électeur, admis au vote par correspondance en application des dispositions qui précèdent, doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'inscription et demander, par simple lettre à la poste, sa lettre de convocation.

La demande est faite sur papier libre ou sur un formulaire préimprimé à obtenir **à partir du 30 juillet 2010** auprès de l'administration communale ou téléchargeable sur le site Internet, rubrique Actualités. Elle doit indiquer les nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, nationalité et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

La demande doit parvenir, sous peine de déchéance, au collège des bourgmestre et échevins au plus tôt dix semaines (1<sup>er</sup> août 2010) et au plus tard trente jours (10 septembre 2010) avant le jour du référendum.

Bech-Kleinmacher, le 14 juillet 2010  
Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,  
(s.) Kiessel

Le président,  
(s.) Hemmen